

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND**

27 février 2012	Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, lundi le 27 février 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Réal Pelletier, maire.
Présences	Sont aussi présents, les conseillers suivants : Daniel Boucher, Serge Courchesne, Marielle Cartier, Richard Désourdy et Ginette Lamoureux Messier.
Absences	Le conseiller Clément Galipeau est absent.
Autres présences	La directrice générale, Jacqueline Chisholm, l'inspecteur municipal, Luc Marchessault sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Réal Pelletier, maire, ouvre la séance et les sujets à discuter sont les suivants :

1. Achat d'un véhicule pour les premiers répondants
2. Modifications à apporter au véhicule pour les premiers répondants
3. Appui à une demande à emploi Québec
4. Mandat d'arpentage et de transfert du lot P-2-A
5. Transfert d'une partie du lot 99
6. Période de questions
7. Levée de la séance

12-02-056 1. ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS

**Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Serge Courchesne
et résolu**

QU' : un véhicule servant au service de premiers répondants, Ford E-450 2006, soit acheté de Les Automobiles Laco Inc., au coût de 14 317.75 \$, incluant un ensemble de remorquage, un transit et la T.P.S. ;

QUE : la dépense soit payée à même l'excédent de fonctionnement affecté aux immobilisations futures ;

QUE : la part de la municipalité de Pike-River lui soit facturée au pourcentage en vigueur pour le budget 2012 du service de protection contre l'incendie soit 30.10 %;

QUE : l'inspecteur municipal, Luc Marchessault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à la prise de possession ;

QUE : la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à l'immatriculation.

ADOPTÉ

12-02-057 2. MODIFICATIONS À APPORTER AU VÉHICULE POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS

**Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Marielle Cartier
et résolu**

QUE : le lettrage du véhicule acheté de Les Automobiles Laco inc. soit effectué au coût approximatif de 500 \$;

QU' : une caméra de recul soit installée sur le véhicule Ford E-450 2006 au coût approximatif de 500 \$;

QUE : la dépense soit payée à même l'excédent de fonctionnement affecté aux immobilisations futures ;

QUE : la part de la municipalité de Pike-River lui soit facturée au pourcentage en vigueur pour le budget 2012 du service de protection contre l'incendie soit 30.10 %.

ADOPTÉ

12-02-058 3. APPUI À UNE DEMANDE À EMPLOI QUÉBEC

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Ginette Lamoureux Messier
et résolu

QU' : une demande soit faite à Emplois d'été Canada afin d'embaucher un étudiant pour occuper un poste de Commis à l'information touristique pour les Halles du Quai, pour 16 semaines, à quarante (40) heures par semaine, au taux de 9.90 \$ de l'heure;

QUE : la directrice générale, Jacqueline C. Chisholm, soit autorisée à signer le formulaire de demande pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ

12-02-059 4. MANDAT D'ARPENTAGE ET DE TRANSFERT DU LOT P-2-A

TRANSFERT DU LOT P-2-A

Il est proposé par Richard Désourdy
appuyé par Marielle Cartier
et résolu

QUE : le mandat soit donnée à l'Étude Ménard et Paquette inc. pour procéder à l'acte de transfert, pour un titre clair et une garantie légale, d'une partie du lot 2-A du cadastre du Village de Philipsburg, appartenant à Mesdames Francine Lessard et Hélène Lessard.

ADOPTÉ

12-02-060 MANDAT ARPENTAGE

Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Daniel Boucher
et résolu

QUE : Monsieur Pierre de Beaumont, arpenteur-géomètre, soit mandaté pour effectuer l'arpentage d'une partie du lot 2-A, du cadastre du Village de Philipsburg, appartenant à Mesdames Francine Lessard et Hélène Lessard, en vue de l'achat dudit lot par la municipalité.

ADOPTÉ

12-02-061 5. TRANSFERT D'UNE PARTIE DU LOT 99

CONSIDÉRANT QUE : la partie du lot 99, du cadastre de la Paroisse de Saint-Armand Ouest, fait partie du chemin Solomon;

CONSIDÉRANT QUE : la partie du lot 99 n'a pas été incluse dans l'acte de transfert des lots composant les chemins Solomon et du Sphinx;

En conséquence,

Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Richard Désourdy
et résolu

QUE: Me Annick Dalpé soit mandatée pour la préparation d'un acte de correction afin d'inclure une partie du lot 99, du cadastre de la Paroisse de Saint-Armand Ouest, enregistré au rôle d'évaluation au nom de 9014-8651 Québec inc. représenté par Madame Pierrette Alarie.

ADOPTÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune période de question.

12-02-062 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Serge Courchesne
et unanimement résolu

QUE : la séance soit levée à 20H00.

ADOPTÉ

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Jacqueline C. Chisholm

MAIRE
Réal Pelletier